

**LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES AINES DE CHAUDIERE-APPALACHES**

**LA PRIORITE RETENUE POUR 2016 ET 2017 :**

Renforcer le filet de sécurité autour des personnes âgées vivant de la maltraitance dans chaque MRC de Chaudière-Appalaches

**Préparé par**

**Le comité d'orientations régionales de la lutte contre  
la maltraitance envers les personnes âgées de  
Chaudière-Appalaches**

**Le 11 février 2016**

## **LA PRIORITÉ RETENUE POUR 2016 ET 2017 :**

**Renforcer le filet de sécurité autour des personnes âgées vivant de la maltraitance dans chaque MRC de Chaudière-Appalaches**

### **1. POURQUOI AVOIR RETENU CETTE PRIORITÉ?**



Rappelons d'abord que cinq axes de développement avaient été ciblés dans le plan d'action régional 2013-2015 de la lutte contre la maltraitance envers les aînés.

À l'échéance de ce plan d'action, les informations recueillies par le coordonnateur régional de la lutte contre la maltraitance auprès d'une centaine de partenaires (intervenants, gestionnaires, ressources communautaires, aînés) font ressortir clairement et majoritairement :

- la pertinence pour les 2 prochaines années (2016 et 2017) de centrer les efforts autour de l'axe #2 identifié dans le plan d'action régional 2013 à 2015. Les efforts à investir durant ces deux prochaines années permettront de renforcer les ententes de collaboration et les trajectoires d'aide, et ce, de concert avec les divers partenaires concernés par la lutte contre la maltraitance;
- Cette proposition a été validée et entérinée à l'automne 2015 par les instances suivantes :
  - La direction SAPA (CISSS C.-A.);
  - Le bureau de soutien à l'action intersectoriel, aux relations avec la communauté et organismes communautaires (CISSS C.-A.);
  - La Table régionale de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches;
  - Le comité d'orientations régionales de lutte contre la maltraitance de Chaudière-Appalaches.

### **2. EN QUOI CONSISTE CETTE PRIORITÉ ?**



Dans le but d'assurer en continuité, une aide appropriée et une réponse adaptée à tous types de maltraitance envers les aînés, la priorité retenue pour 2016 et 2017 se traduira essentiellement par la mise en place dans chaque MRC de la région :

- D'une trajectoire de repérage, d'accompagnement, de soutien et de prise en charge;
- D'ententes de collaboration entre les partenaires concernés par la problématique;
- L'accessibilité aux formations et autres outils visant la mise à jour des pratiques.

### 3. COMMENT CETTE PRIORITÉ SERA-T-ELLE DÉVELOPPÉE ET APPLIQUÉE?



- Par MRC ou regroupements de MRC;
- En tenant compte des réalités locales ainsi que des services et mécanismes de collaboration existants;
- En impliquant des représentants (intervenants, gestionnaires, aînés, etc.) de divers milieux concernés par la problématique (justice, santé et services sociaux, communautaire, financier, etc.)
- Par l'entremise de comités de travail déjà existants ou à constituer;
- Avec la participation du coordonnateur régional de lutte contre la maltraitance aux travaux des comités et Tables « maltraitance » qui en feront la demande.

### 4. QUAND LES TRAVAUX SERONT-ILS AMORCÉS?



- Le plan d'action 2013-2015 fera l'objet d'une mise à jour dès février 2016, lequel proposera des actions visant à développer et actualiser la priorité retenue dont l'échéance est fixée au 31 mars 2017.

### 5. QUELLES SONT LES PRINCIPALES ÉTAPES À RÉALISER EN 2016 ET 2017?



- Mandater un comité de travail (déjà existant ou à constituer) dans chaque MRC de la région afin de :
  - Préciser les rôles et responsabilités des organismes, établissements et autres ressources dans le continuum de lutte contre la maltraitance envers les aînés;
  - Établir et réaliser un plan d'action qui couvrira chacune des MRC de la région.

## 6. QUI ASSURERA LE LEADERSHIP DES TRAVAUX?



- Le coordonnateur régional assurera un leadership d'expertise et de processus au niveau régional. Son rôle consistera notamment à accompagner les comités locaux qui le désirent dans la mise en œuvre de cette priorité.
- Le comité d'orientations régionales suivra l'évolution et l'actualisation des travaux associés à la priorité retenue dans l'ensemble de la région.

## 7. QUI SERA INFORMÉ DE L'ÉVOLUTION DES TRAVAUX?



- Les instances régionales:
  - La direction SAPA (CISSS C.-A.);
  - Le bureau de soutien à l'action intersectorielle, aux relations avec la communauté et organismes communautaires (CISSS C.-A.);
  - La Table régionale de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches;
  - Le comité d'orientations régionales de lutte contre la maltraitance.
  - La Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches aux moments opportuns.
- Les Tables locales de concertation des aînés et les comités spécifiques en matière de maltraitance;
- La Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (*aux moments opportuns*).

## 8. OUTRE LA PRIORITÉ RETENUE, LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DOIT ÊTRE POURSUIVI ET RENFORCÉ




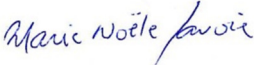



Il a également été convenu de poursuivre les actions de sensibilisation dans chaque MRC de la région tel qu'il est proposé dans l'axe #1 du plan d'action régional.

Plus précisément, les membres du comité d'orientations régionales proposent de :

- Maintenir des actions telles que : la participation active des organismes, regroupements et établissements à la journée mondiale de lutte contre la maltraitance dans la semaine du 15 juin notamment, par la distribution du ruban mauve et autres activités associées à cet événement;
- Développer de nouvelles actions de sensibilisation telles que sensibiliser les élus municipaux à la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées notamment, dans le cadre de leur politique familiale MADA.

## APPROBATION

Nous, membres du comité d'orientations régionales de la lutte contre la maltraitance envers les aînés de Chaudière-Appalaches, approuvons la priorité retenue ainsi que la démarche associée telle que décrite précédemment. Nous recommandons également la mise en œuvre de cette démarche dans l'ensemble des MRC de Chaudière-Appalaches à l'intérieur de l'échéancier précisé dans ce document.

Nom	Titre	Date
Sonia Simard Signature : 	Directrice adjointe Axe Nord Programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées et délégué au dossier de la lutte contre la maltraitance envers les aînés (CISSS Chaudière-Appalaches)	Le 11 février 2016
Marie-Noëlle Lavoie Signature : 	Responsable du Bureau de soutien à l'action intersectorielle, aux relations avec la communauté et organismes communautaires, et Coordinatrice des services de promotion de la santé, de prévention et d'organisation communautaire (CISSS Chaudière- Appalaches)	Le 11 février 2016
Jocelyne Rancourt Signature : 	Présidente de la Table régionale des aînés de la région de la Chaudière-Appalaches	Le 11 février 2016
Martine Rodrigue Signature : 	Directrice générale de l'AQDR Lévis-Rive- Sud et représentante du Regroupement AQDR de Chaudière-Appalaches	Le 11 février 2016
Rodrigue Gallagher Signature : 	Coordonnateur régional Chaudière- Appalaches—Lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées Ministère de la Famille (Secrétariat aux aînés)	Le 11 février 2016